

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD118

présenté par

M. Pancher, M. Demilly, M. Favennec et M. Weiten

ARTICLE 33 A

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« résultat »,

le mot :

« moyens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est préférable de prévoir, pour le maître d'ouvrages, une obligation de moyens plutôt qu'une obligation de résultats.